et la gendarmerie pour empêcher des incidents fâcheux.

C'est ainsi que les cafés du Cygne et Moderne, ont été fermés très tôt.

Deux arrestations ont été opérées : celle d'un porteur de bulletins, pour violence, et celle d'un ivrogne qui avait brisé une glace à un estaminet situé à l'angle des rues Nationale et du Haze.

Les manifestants étaient pour la plupart des ivrognes et de leurs jeunes gens.

Toutefois il n'y a pas eu de bagarres sérieuses.

DANS LES COMMUNES

On nous rapporte des faits d'intimidation qui se sont produits dans diverses communes du canton.

A Bossièrepin, c'était, un fonctionnaire du Lycée qui contrôlait les opérations, à Halluin un employé du service de l'éclairage de Tourcoing, à Bouvy, un inspecteur du bureau de bienfaisance de Tourcoing.

A l'assaut d'un bureau de vote

A Bouvy, vers midi, un certain nombre d'électeurs de Tourcoing, de jeunes gens pour la plupart, voulurent escalader l'escalier qui mène au bureau de vote : il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour les forcer à quitter la place.

Plusieurs de ces mêmes jeunes gens ont ensuite assailli un brave homme qui portait des bulletins de M. Albert Masurel et l'ont roué de coups.

Pénible incident à Bondues. — Un électeur qui meurt en sortant du bureau de vote.

Dimanche matin les amis de M. Dron allaient prendre à l'hospice, en voiture, l'un des pensionnaires, **Auguste** Dolepierre, vieillard de 72 ans, alité depuis quelques mois, pour le mener au scrutin.

Auguste Delespierre, après avoir voté, est descendu de la salle de la mairie où avait lieu l'élection.

Il s'est affaissé tout à coup. On l'a transporté à l'estaminet du *Drapeau National*, mais déjà il avait rendu le dernier soupir.

L'un des assistants a eu un mot cynique : Il a toujours voté, à cha pres !

Le scrutin du 22 mai. — Au mois de mai dernier, scrutin de ballottage, M. Albert Masurel avait obtenu 10272 voix dont 5057 pour Tourcoing-ville et 5215 pour les communes. De son côté, M. Dron avait eu 10021 voix, dont 7271 à Tourcoing-ville et 2750 dans les communes du canton.

Les candidats Lavergne et Marius Tournadre. — Ces candidats s'étaient sans doute retirés avant la lutte car, fait assez significatif, aucun bulletin à leur nom n'a été trouvé dans les urnes.

LILLE

Mort de M. le professeur Lotar. — On annonce la mort de M. Lotar, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

M. Lotar est mort dimanche, à onze heures du matin, en son domicile de la rue Solférino.

M. Lotar était le doyen des professeurs de la Faculté de médecine.

M. Lotar avait commencé de bonne heure, sous la direction de son père, alors pharmacien, rue de Roubaix, des études pharmaceutiques très complètes.

Reçu pharmacien de première classe, M. Lotar fut rapidement chargé du cours de botanique.

Puis quand la chaire de pharmacie devint vacante, il en fut nommé titulaire.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — La société chorale *l'Union des Travailleurs* donne en assemblée générale, a renouvelé sa commission comme suit : Président, M. Arthur Florin ; vice-président, M. Jean-Baptiste Desprez ; secrétaire, M. Joseph Pollet ; secrétaire-adjoint, M. Louis Capelle ; trésorier, M. Alfred Desobry ; commissaires, MM. Arthur Martin, Henri Wollecan, Arthur Fourneux et Julien Desprez.

La commission compte sur le dévouement des sociétaires pour assister régulièrement aux répétitions.

Théâtre de Roubaix. — Un grand concert spectacle de Famille sera donné le Lundi 26 décembre, par le « Choral catholique de Lorette » (100 exécutants) et par la section dramatique du Choral, sous la direction de M. J. Dupuis.

Voici le programme de cette soirée :

1re partie : Le Sermon, chœur, par le Choral Excentrique. Salutis : *Les Naufragés*, chœur, par le Choral Excentrique. Salutis : Grand air de l'Africaine, par M. G. Scalbert. Meyerbeer : *La Tête de Zamora*, par M. Dubar. Gounod : Prologue et scène de Faust, par M. Brouin. L. Cavallo : La Coupe du roi de Thulé, duo par MM. Scalbert et Dubar. Diaz : Grande scène comique, M. J. Dupuis. Desorge : *La chaîne de partie d'Echec* comédie en 3 actes, de MM. Labiche et Marc Michel.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

BOUBAIX Jeudi 29 décembre 1898 Bill. à 8 h.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

BOCCACE

Opéra-Comique en trois actes de F. de Suppé

JAVOTTE, Ballet en trois tableaux. Musique de Saint Saëns

Grand orchestre sous la direction de M. Rowy.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Julié-Herlagie, rue de la Gare.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 20 Décembre 1898

Sous la Présidence de M. Julien Lagrange

Suite. — Voir le « Journal de Roubaix » du 24 décembre

Arrêté ministériel relatif à l'examen du certificat d'études primaires supérieures

Par arrêté du 17 septembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique a établi un nouveau règlement de l'examen du certificat d'études primaires supérieures.

En portant ce document à la circulaire du 23 octobre 1897, qui l'accompagne à la connaissance de la Chambre de Commerce, M. le Directeur départemental de l'enseignement primaire, fait remarquer le caractère de l'enseignement donné dans les écoles primaires supérieures et signale les services que ces établissements paraissent devoir rendre au commerce et à l'industrie, en préparant des jeunes gens aptes à y occuper des emplois.

L'administration serait heureuse que l'attention du négoce fut aspirée sur ces jeunes gens qui, à son avis, ne feraient point regretter la confiance mise en eux.

Acte est donné de cette communication qui sera publiée.

Projet de loi sur les salaires des ouvriers et employés

La Chambre des Députés a voté le 8 décembre courant un projet de loi sur les salaires des ouvriers et employés.

Ce projet tel qu'il est conçu soulève des objections de nature très grave, qu'il n'est pas inutile d'examiner de très près, aussi bien dans l'intérêt des patrons que dans celui des ouvriers et employés.

Cette question est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Commerce des tissus en Russie

Par une lettre en date du 16 décembre courant, M. le Directeur de l'Office National du Commerce extérieur donne avis « qu'un conseiller du commerce extérieur, à Riga (Russie) vient de lui faire connaître qu'un placier, bien au fait du marché de cette ville, s'est adressé à lui, pour lui demander des échantillons de draps et de tricots français, pour costumes de printemps et d'été. Ce conseiller assure que s'il pouvait recevoir à bref délai des albums d'échantillons avec prix et points des fabricants de la circonscription, désireux d'ouvrir leurs produits en Russie, des résultats pratiques pourraient être obtenus. »

La Chambre prend note de cet avis qu'elle fera publier, laissant aux intéressés le soin de venir à son Secrétariat, prendre de plus amples renseignements.

Tissus d'ameublement
Accord commercial franco-italien

La Chambre syndicale des tissus et nouveautés de France vient de déposer entre les mains de M. le Ministre du Commerce une pétition tendant à obtenir que les tissus pour ameublement, qui n'ont pas reçu dans l'accord commercial franco-italien tous les avantages qu'on pouvait espérer pour eux, occupent dans les négociations *présentes ou futures*, une place en rapport avec celle qu'ils occupent dans l'industrie.

Les genres particulièrement visés par cette pétition sont les suivants :

1° Tissus façonnés tout coton ;

2° Tissus façonnés mélangés coton et jute, coton et lin, coton et soie, laine et soie, coton et métal et aux ;

3° Tissus de velours lin, coton ou mélangés, unis ou façonnés ;

4° Tissus de laine ou mélangés unis ou façonnés ;

5° Tissus de bourrette, soie, bourre de soie ou mélangés unis et façonnés.

Suivant les pétitionnaires, la nécessité d'obtenir pour ces articles une classification spéciale et un traitement de faveur s'impose avec d'autant plus de force que leur contexture *comporte des matières pesantes* et qu'en raison *du poids inhérent à leur nature même*, ils se trouvent injustement frappés, ayant à supporter, à parité de prix, des droits beaucoup plus élevés que certains tissus beaucoup plus légers.

La Chambre de Commerce de Roubaix approuve les raisons invoquées en faveur de l'industrie des tissus, pour ameublement, dans la pétition sus-mentionnée ; elle se joint aux signataires de cette pétition pour former un vœu tendant à ce que l'on puisse obtenir pour les tissus, pour ameublement, proprement dits, une classification spéciale et une tarification en rapport, et à ce que notamment pour le genres *mélangés*, le tarif soit calculé d'abord sur les bases des droits afférents à la matière dominante, avec addition de ceux que comporteraient les autres matières *employées*, dans le mélange, cette addition calculée, suivant une échelle de pour centage de poids par chaquine de 1 à 2 0/0, de 20 à 40 0/0, etc., etc., afin d'établir sans une trop grande complication moyenne constituant une base bien définie.

Bateaux de rivières. — Passavant et acquit à caution pour le passage à la frontière

Il est donné communication de la circulaire suivante :

L'administration vient d'acquérir la certitude que la suppression de tout contrôle sur les entrées et sorties des bateaux de rivières français ou étrangers avait engendré de graves abus, tant au détriment du Trésor que de l'industrie des constructions fluviales.

Pour y mettre un terme, elle a décidé qu'à partir du 1er janvier prochain les bateaux de rivières français devront, à la sortie, se munir d'un passavant destiné à assurer leur entrée, en franchise et que les bateaux *étrangers* seront, à leur entrée en France, soumis à la formalité de l'acquit à caution. Ces expéditions seront valables pendant un an, et annotées au fur et à mesure des entrées et des sorties.

La délivrance de l'acquit à caution n'est soumise à d'autre condition que l'engagement cautionné de payer le double droit en cas de non réexportation, le principal obligé conservant toujours la faculté de substituer à la caution la consignation de simple droit.

A la sortie, au contraire, le passavant ne sera délivré qu'aux patrons qui justifieront que leur bateau a été construit en France ou soumis aux droits d'importation.

Les mêmes justifications seront demandées aux patrons français arrivant de l'étranger et qui, étant sortis de France avant l'application des nouvelles mesures, ne pourront présenter le passavant nécessaire à la réduction en franchise de leur bateau.

Lorsqu'il ne sera pas possible aux patrons de produire ces justifications au moment même de leur passage à la frontière, le service devra mémoriser 1° à la sortie délivrer des passavants sous la réserve stipulée sur ces titres, que les justifications requises seront produites au retour du bateau, 2° à l'entrée, dispenser les bateaux de la formalité de l'acquit à caution moyennant l'engagement cautionné de fournir les dites justifications dans le délai d'un mois ou d'acquitter les droits d'entrée.

Je prie les Directeurs de donner des ordres en conséquence et de porter ces dispositions à la connaissance du commerce.

Pour copie conforme :

L'Administrateur

(Signé : MANGIN.)

La Chambre donne acte de cette communication qu'elle portera à la connaissance des intéressés par la publication du procès-verbal de sa séance.

Tarif spécial P. V. N° 15
Transport des alcools méthyliques etc...

Par une lettre, en date du 3 décembre courant, M. le Ministre des Travaux publics informe que les difficultés qui avaient retardé jusqu'ici l'application des dispositions inscrites par la Compagnie du Nord, dans son tarif spécial P.V. N° 15, pour le transport des alcools méthyliques, matières bitumeuses, etc..., étaient aujourd'hui aplanies et que depuis le premier décembre le nouveau tarif devait être appliqué.

La Chambre prend note de cette communication en même temps que d'une lettre par laquelle, la société de *La Raffinerie de Pétrole du Nord* la remercie pour l'heureux résultat obtenu.

Marques de fabrique au de commerce

Le Directeur du Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, à Berne, communique avec l'assentiment du ministère du Commerce une notice de nature à intéresser tous ceux qui sont engagés dans le commerce international.

Cette notice indique le but poursuivi par le Bureau de Berne et les conditions et formalités à remplir, pour quiconque désire obtenir l'enregistrement international d'une marque de fabrique.

La Chambre prend note de cette communication qu'elle tiendra à la disposition des personnes qui voudraient en prendre connaissance à son secrétariat.

Service militaire des jeunes français nés ou établis hors de France

Par lettre du 24 novembre dernier, M. le ministre du Commerce fait connaître qu'il a fait parvenir à son collègue de la guerre, en le recommandant à son attention, le vœu par lequel la Chambre de commerce de Roubaix a demandé certains avantages, au point de vue de la durée du service militaire en faveur des jeunes français nés ou établis hors de France.

Acte est donné de cette communication. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

« Faust » au Grand Théâtre

Roubaix, 24 décembre 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous vous demandons l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal pour exprimer un désir qu'il nous tient à cœur de rendre public.

Nous voudrions revoir sur notre scène l'opéra de *Faust* qui a été si bien rendu, jadis. Ce serait pour beaucoup l'occasion d'entendre de nouveau de bons artistes et de bonne musique, pour d'autres qui n'ont pu assister à la représentation faute de place — et ils sont nombreux — ce serait le plaisir de goûter l'œuvre du maître Gounod interprétée par les artistes gantois.

L'administration de l'Hippodrome n'y perdrait rien, assurée qu'elle est des maintenant d'un nouveau succès.

Avec nos remerciements anticipés, recevez, etc.

Un groupe d'amateurs.

SPÉCIALITÉ DE

Cartes de Visite

Imprimerie du Journal de Roubaix

21, GRANDE-RUE

Les commandes affluent !

Hâtez-vous !

NORD

Le congé du Nouvel An. — A l'occasion de son arrivée dans le Nord, M. le préfet accorde à tous les établissements d'enseignement primaire public un jour de congé, qui est fixé au vendredi 30 décembre.

En conséquence, les écoles vaqueront à partir du mercredi 28, après la classe du soir. La rentrée aura lieu partout le jeudi matin, 5 janvier. A l'heure ordinaire, les classes du mercredi étant reportées au jeudi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 27 décembre 1898, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Edouard Dessauvagers**, décédé à Roubaix, le 29 novembre 1898, à l'âge de 20 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 27 décembre 1898, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Clémence-Joseph Leronge**, épouse de Monsieur **Pierre Delôlique**, décédée à Roubaix, le 19 novembre 1898, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 27 décembre 1898, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Adelia-Rosalie Vonnery**, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1898, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 27 décembre 1898, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Adolphe-Lucien-Joseph Desnoulez**, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1898, à l'âge de 62 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 25 décembre. — Suzanne Leclercq, rue de la Paix, cour Madeleine-Lefebvre, 19. — Jean Vallay, rue de la Bonlance, 26. — Arthur Vandersteede, rue Daubenton, 25. — Marcelle Roche, rue des Anges, cour Dupont, 4. — Prosper Roels, rue des Heurs, cour Desrousseaux, 31. — Fernand Crochet, rue Pastelle, 3. — Marguerite Pilate, rue Guesde, cour Vronnin, 48.

Publications de mariages. — François Marlot, 18 ans, mécanicien, rue de la Fosse-aux Chênes, cour Sansonnet, 43, et Hélène Alouis, 17 ans, ménagère, rue Jacquard, cour Delattre, 12. — Jules Bureaulin, 26 ans, peintre, rue Beaumarchais, et Octavie Plessens, 19 ans, journalière, rue Beaurepaire. — Auguste Gydé, 31 ans, tisserand, rue de Tourcoing, cour Jonville, 6, et Cécile Dewilde, 26 ans, rue Colbert, cour Saint Jean, 2. — Jules Leroy, 43 ans, employé de commerce, rue Jeanne de Flandre, 6, et Jeanne Hennebert, 25 ans, employée de commerce, rue Saint-Georges. — Charles Stelom, 30 ans, comptable, rue Parmentier, 26, et Marguerite Quemelle, 27 ans, sans prof., à Armentières.

Charles Flahaut, employé de commerce, à Boulogne, et Berthe Gerne, modiste, Grande-Rue, 12. — Charles Gillot, employé de commerce, rue de Crétil, 3, et Edith Foster, sans profession, à Elberfeld. — Ernest Bassin, maçon, rue Archimède, cour Delporte, et Rosalie Dewarnain, ourdeuse, à Roubaix.

— Auguste Lagache, 24 ans, apprêteur, rue des Heurs, cour Desrousseaux, 19, et Céline Vandersteenen, 17 ans, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Lampe, 3.

Alphonse Blanche, gendarme, à Mouscron, et Romande Mingeau, cuisinière, boulevard de Paris, 92. — Henri Delerue, 25 ans, peintre, rue Turgot, 176, et Valentine Duperne, 22 ans, couturière, rue de la Rondelle, 48. — Victor De Haspe, 28 ans, sans profession, rue Brézin, 24, et Jeanne Coiteux, 23 ans, sans profession, rue de l'Alouette, 16. — Alexandre Wilton, 25 ans, fileur, à Roubaix, et Hélène Marie Gregor, 24 ans, épicière, à Croix. — Henri Collier, 25 ans, garçon de magasin, rue de l'Epeule, cour veuve Desrousseaux, 4, et Laure Delporte, 24 ans, boîtieuse, rue de l'Epeule, cour veuve Desrousseaux, 24.

Georges Dupont, 40 ans, mouleur, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 1, et Flore Baudringhien, 38 ans, ménagère, place de l'Abattoir, 21. — Henri Flipo, 21 ans, sans profession, quai de Calais, et Aline Viberghien, 25 ans, id., rue de Gallifet, 25. — J. B. Grimonpont, 29 ans, graisseur, Grande-Rue, 157, et Colina Montagne, 24 ans, peigneuse, rue Wagram, 23. — Louis Masquelier, 27 ans, employé de commerce, rue Franklin, 11, et Marguerite Demeersman, 24 ans, piquèrière, rue Galvani, 30. — François Frigo, 29 ans, cultivateur à Obigies, et Louise Boddaert, 24 ans, servante, rue du Tilleul, 445. — Albert Alexandre, 23 ans, garçon boucher, rue Blanchemaille, 87, et Marie Baptist, 23 ans, couturière à Bruxelles.

Déclarations de décès. — Marie Bouvry, 33 ans, ménagère, boulevard de Strasbourg, 420. — Jean-Baptiste Mornacer, 68 ans, apprêteur, rue Bernard, 84. — Marie Vanlerberghe, 1 an, rue Sainte Elisabeth, cour Vinkin-Père, 2. — Albert Sueur, 1 an, rue de Blanchemaille, 57. — Edmond Lepainteur, 69 ans, sans profession, rue Ingres, 22. — Jules Dessort, 40 ans, employé, rue de Blanchemaille. — Jean-Baptiste Vanpreste, 32 ans, tisserand, rue de Blanchemaille.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 21 décembre. — Rosine Huve, rue de Bonne. — Angèle Beyh, rue de Gand. — Mariages. — Auguste Pornaud, 22 ans, magasinier, et Blanche Verfaille, 20 ans, soigneuse.

Publications de mariages. — Edouard Desseghe, 32 ans, mécanicien, et Marie Bataille, 20 ans, mécanicienne. — Achille Delbrouck, 21 ans, radacteur, et Marguerite Cousine, 22 ans, dévideuse. — Jules Dumarchin, 26 ans, tanneur, et Marie Delbrouck, 22 ans, piquèrière. — Louis Tiercier, 25 ans, mécanicien, et Louise Dervaux, 25 ans, piquèrière. — Eugène Henebique, 27 ans, frappeur, et Marie Florin, 24 ans, soigneuse. — Arthur Leman, 26 ans, tisserand, et Elise Dessauvages, 25 ans, moulineuse.

Victor Waeytens 22 ans, monteur et Eugénie Haverlies 18 ans, finisseuse. — Modeste Dhelfemme 20 ans, teinturier et Louise Vernelle 20 ans, rattacheuse. — Louis Deleclusse 23 ans, peigneur et Céline Bekaert, 19 ans, soigneuse. — Anée Her, 43 ans, chauffeur et Lucie Defontaine, 39 ans, soigneuse. — Charles Delay, 32 ans, instituteur adjoint et Flore Meriaux, 34 ans sans profession. — Charles Wattel, 24 ans, tisserand et Marie Derinck, 38 ans, doubleuse.

René Otton, 21 ans, rattacheur, et Léonie Debuck, 19 ans, fileuse. — Jules Stock, 30 ans, magasinier, et Marie David, 34 ans, bobineuse. — Victor Leclercq, 22 ans, tisserand, et Marie Dessauvages, 22 ans, piquèrière. — Désiré Vanoverschelde, trieur et Hortense Decavele, 24 ans, soigneuse. — Agathon Leman, 36 ans, manœuvre, et Marie Gandercruyssen, 18 ans, journalière. — Georges Vandevenne, négociant en bois, et Alphonsine Lautoine, 32 ans, sans profession.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 24 décembre. — Néant. — Déclaration de décès. — Rachel Willems, 2 ans, 5 mois, Crétinier.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 24 décembre. — Léontine Kerkhove, rue Saint-André.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

LE BANQUET DE L'UNION VÉLOCIPÉDIQUE ROUBAISIENNE. — C'est samedi qu'avait lieu le banquet de l'Union Vélocipédique Roubaisienne, en son local, chez M. Joseph Dieuhaux, boulevard de Paris.

Le menu, qui a été servi à la satisfaction de tous, était très bien composé.

A l'heure des toasts, M. Searcerlau, vice-président de la société, remplissant les fonctions de président, a, dans un charmant discours plein d'à propos, remercié les personnes présentes d'avoir bien voulu participer au premier banquet de l'Union Vélocipédique.

Il a préconisé l'union et la bonne camaraderie entre tous les sociétaires et, en terminant, proposé un vivat en l'honneur des secrétaires et trésorier, MM. Ch. Vrantmont et Jules Blin. Ces messieurs, après avoir remercié le vice-président des éloges qu'il leur avait décernés, ont respectivement proposé des vivats au dévoué capitaine de route, M. Emile Ducoin, et au vétéran de la société, M. Catrice. Un concert improvisé a terminé cette belle réunion, dont chacun a emporté le meilleur souvenir.

Théâtre de Roubaix. Situé rues Archimède et Richard Lenoir. Direction de M. Louis Couvreur. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 29 décembre. — Spectacle extraordinaire : *La Mascotte*, opéra-comique en 3 actes, par MM. Chivot et Duru ; musique de M. Ed. Audran. — Le spectacle sera commencé par : *L'Etincelle*, comédie en 1 acte de M. Pailleron.

Théâtre de Tourcoing (salle Levertier), place Levertier. — Direction : Louis Couvreur. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Lundi 26 décembre. — Spectacle de gala : *Mam'zelle Nitouche*, opérette militaire en 3 actes et 4 tableaux, de MM. H. Meilhac et A. Milhaud ; musique de M. Herve. — Le spectacle sera commencé par : *L'Etincelle*, comédie en 1 acte, par M. Pailleron.

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, ROUBAIX

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

VÊTEMENTS

ET

TOUT

CE QUI CONCERNE LE TROUSSEAU

de l'Homme et de l'Enfant

Envoi FRANCO du CATALOGUE sur demande.

CREDIT LYONNAIS

ROUBAIX. — 17, rue de la Gare

TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** se charge des opérations suivantes :

Avances sur tous titres français ou étrangers.

Délivrance de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Paiements télégraphiques en France et à l'étranger.

Achat et vente de monnaies et billets de banque étrangers.

Il ouvre des comptes de dépôts productifs d'intérêts et remboursables à vue.

Il reçoit en dépôt les bijoux, objets précieux et titres de toute nature.

Loue des compartiments de coffres-forts.

Escompte et recouvrement d'effets de commerce. — Avances sur warrants et marchandises. Ouverture de crédit en compte courant.

1—35060—11375

GUÉRISON DES HERNIES

Le **Docteur Bastin**, le **premier** spécialiste herniaire a guéri, ce jour, à son **Institut de Fontaine-l'Evêque, 1,900 herniés** sans **aucun cas de suppuration** (ni abcès, ni dépôt, ni fistule, etc.), depuis le 1er Janvier 1898. Nouvelle **référence locale.**

Jules Stock, cafetier, 49 ans, de **Roubaix**, 44, rue Nain, était atteint d'une hernie depuis 29 ans, opéré le 17 octobre à l'Institut de Fontaine-l'Evêque. Il en est sorti bien guéri le 27 octobre suivant. Il est à la disposition de tous ceux que sa guérison radicale pourrait intéresser.

N.-B. — La guérison demande 9 à 12 jours. — Elle est garantie à vie. — Paiement après guérison. 42295

BELGIQUE

Mesure de la douane française à l'égard des bateaux belges. — Menace de représailles. — On nous mande de Bruxelles : Il règne une grande émotion dans la batellerie belge par suite d'une mesure prise par la douane française : le rétablissement du passavant et de l'acquit à caution.

Pour parer en partie aux inconvénients résultant de l'application de cette mesure, les administrateurs des cinq société-

MARCHES A TERME

Cours du 26 Décembre

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres AHLEMAND B. — Cote précéd.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote précéd.	Cote du jour	Le Havre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd.	Cote du jour
Janvier	4.90	4.875	.....	.....	4.625	4.625	3.725	3.725	1.42	1.42	1.42	Voir les cours à la dernière heure.
Février	4.825	4.825	.....	.....	4.625	4.625	3.725	3.725	1.41	1.41	1.425	
Mars	4.725	4.725	4.775	4.75	4.625	4.625	3.70	3.70	1.41	1.41	1.42	
Avril	4.725	4.725	4.75	4.75	4.625	4.625	3.675	3.675	1.40	1.40	1.405	
Mai	4.725	4.725	4.725	4.725	4.60	4.60	3.65	3.65	1.40	1.40	1.405	
Juin	4.725	4.70	4.75	4.725	4.60	4.60	3.625	3.625	1.40	1.40	1.405	
Juillet	4.725	4.70	4.725	4.725	4.60	4.60	.....	.....	1.40	1.40	1.405	
Août	4.70	4.70	.....	.....	4.575	4.575	.....	.....	1.40	1.40	1.405	
Septembre	4.70	4.675	.....	.....	4.575	4.575	.....	.....	1.40	1.40	1.405	
Octobre	.....	4.675	.....	.....	4.55	4.55	.....	.....	1.40	1.40	1.405	
Novembre	.....	4.65	.....	.....	4.55	4.55	.....	.....	.....	.....	1.405	
Décembre	.....	.....	.....	.....	4.625	4.625	3.75	3.75	1.42	1.42	1.505	

— Affaires traitées le 26 décembre —

COURANT				ANCIEN				ANVERS	
.....	sur	Décembre..... à	....	.....	sur	Décembre..... à	....	Tendance :	
.....	»	»	4.875	.....	»	Janvier.....	....	—	
10.000	»	Janvier.....	.....	.....	»	Février.....	....		KILOS
.....	»	»	.....	10.000	»	Mars.....	4.75	Décembre..	. .
.....	»	Février.....	.....	.....	»	Avril.....	....	Janvier....	0.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	....	Février....	00.000
.....	»	Mars.....	.....	.....	»	Mai.....	....	Mars.....	00.000
.....	»	»	.....	.....	»	Juin.....	....	Avril.....	00.000
.....	»	Avril.....	.....	.....	»	Juillet.....	....	Mai.....	00.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	....	Juin...	. .
.....	»	Mai.....	.....	.....	»	Août.....	....	Juillet....	00.000
.....	»	»	.....	.....	»	Septembre.....	....	Août....	00.000
5.000	»	Juin..	4.70	.....	»	Octobre.....	....	Septembre..	00.000
.....	»	»	.....	.....	»	Novembre.....	....	Octobre..	00.000
.....	»	Juillet.....	.....	.....	»	»	....	Novembre..	00.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	....		
.....	»	Août..	.....	.....	»	»	....	TOTAL..	000.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	....		
.....	»	Septembre	.....	.....	»	»	....	LEIPZIG	
.....	»	Octobre	.....	.....	»	»	....	Tendance :	
.....	»	Novembre	.....					—	
15.000				10.000				Total....	00.000 k.

Tendance : CALME. — Total de la journée : **25.000** kilos.

son maître ?

Non ! — et ce qui le démontre, c'est qu'ayant ouvert le porte-monnaie, il sema sur le sol quelques pièces d'or

Nous verrons plus tard quel parti il devait tirer de la possession de ce porte-monnaie.

Alors il replaca la lanterne à la voiture, quitta, aussi, lui, le lieu du crime, et prit sa course dans une direction opposée à celle qu'avaient suivie les assassins.

Il s'écoula vingt minutes environ pendant lesquelles les deux cadavres restèrent gisants sur ce sentier que les grands arbres ensevelissaient dans les ténèbres.

La clarté douteuse qui se dégageait, au milieu des tons verts du bois, de la seule lanterne restée allumée — l'autre avait été brisée et s'était éteinte dans le choc, — se circonscrivait dans un espace très restreint, à cause de l'épaisseur du taillis, et n'était pas visible sur la route. L'aspect du sentier, sous cette pâle lumière, en cet endroit, était lugubre et sinistre.

Sur la grande route, deux charretiers conduisant leurs attelages passaient en face du bois.

— Ils s'en donnent cette nuit, les braconniers ! dit l'un des charretiers à son compagnon. As-tu entendu les coups de fusil ?

— Oui, répondit l'autre. C'est dans les bois de Robert-Bey !... Si j'étais à sa place, je leur ferais envoyer du gros plomb dans le derrière par mon garde.

— Oh ! il est bien trop bon pour cela !

Les charretiers causèrent, et de nouveau le silence se fit.

Bientôt un bruit de voix et de pas s'entendit d'une sente voisine, et un falot brilla au milieu des fronaisons.

Une des voix au tout semblait plaintive et gémissante.

Ce bruit se rapprocha, et trois hommes émergèrent dans le sentier.

La voix gémissante et pleurarde appartenait au valet de pied.

— Mon pauvre maître !... disait-il en sanglotant. Quel malheur !... oh ! les scélérats !...

Ceux qui l'accompagnaient — deux cultivateurs d'une ferme voisine où il avait été demander aide — s'avançèrent en s'éclairant de leur falot ; ils poussèrent un cri d'épouvante à la vue du spectacle qui s'offrait à leurs yeux.

Ces chevaux couchés à terre, les jambes de devant brisées, et faisant entendre de sourds hennissements de douleur ; cette voiture à demi renversée ; ces deux cadavres, dont l'un horriblement défiguré, étendus sur le sol, tout indiquait le guet-apens et le crime.

— Le voilà... c'est lui... Robert-Bey ! fit le valet en désignant le cadavre coiffé du fez rouge.

— Oh ! dit l'un des cultivateurs, c'est plus qu'un assassinat... c'est presque une mutilation.

— Et Dominique, le cocher, qu'est-il devenu ? demanda l'autre.

Le valet de pied continuait de se lamenter et ne répondit pas.

— Le voici ! reprit le premier paysan en portant son falot vers le fossé.

— Mort aussi, lui ?

— Assassiné, comme Robert-Bey !

Les deux hommes s'adressèrent au valet.

— Monsieur Justin, il faudrait transporter les cadavres au château.

— Oui, dit le domestique. Mais comment faire ?

Nous ne pouvons nous servir ni de la voiture, ni des chevaux.

Les pauvres bêtes se sont bien certainement brisé les membres en s'abattant sur ce tronc d'arbre... placé en travers du sentier par les assassins.

— Improvisons un brancard... Cela n'est pas difficile.

Ils prirent dans un tas de bois sec deux perches, mirent dessus les coussins de la voiture, et sur ces coussins placèrent un des cadavres.

— Commençons par Robert Bey, disent-ils ; nous viendrons ensuite chercher Dominique.

Le cortège se mit en marche à travers le bois.

Justin, le valet de pied, toujours gémissant, soutenait la tête de son maître et portait le falot

Le cadavre fut déposé dans une salle du rez-de-chaussée ; et tandis que la domesticité en émoi courait çà et là, affolée, l'un pour se mettre en quête d'un médecin, un autre pour aller prévenir la famille de la victime, les deux paysans, cette fois porteurs d'une civière et accompagnés du jardinier qui était en même temps concierge du château, reprirent le chemin du bois.

Mais lorqu'ils arrivèrent dans la partie du sentier où s'était accompli le crime et où gisait dans le fossé, quelques minutes auparavant, le corps de Dominique, ils trouvèrent la place vide.

Les deux paysans se regardèrent stupéfaits.

— C'est qu'il n'était pas mort, fit observer très judicieusement le jardinier ; Dominique est un solide gaillard ; il aura regagné tout seul le château.

— Nous aurions dû le rencontrer en ce cas.

— C'est vrai. Cherchons-le, il ne peut être loin.

On chercha le cocher dans les taillis voisins, dans les sentes ; on l'appela à grands cris. Tout cela sans résultat.

Décidément le cadavre avait été enlevé, ou bien Dominique, évanoui seulement, avait repris ses sens et s'était soustrait à toutes les recherches.

C'était un incident nouveau et tout à fait extraordinaire, qui venait s'ajouter au drame principal et en augmentait le côté mystérieux.

— Le mieux à faire en pareille situation,